



Bulletin Veille Europe n°84 Février 2019

SOMMAIRE

Institutions de l'UE.....	3
Conseil européen / Sommet UE – Ligue des Etats arabes	3
Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord partiel la mise en place de l'interopérabilité des systèmes d'informations de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures.....	3
Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord provisoire sur les officiers de liaison d'immigration	4
Conseil de l'UE et Parlement européen / Adoption respective d'une position sur la création d'un corps permanent de garde-frontières et de garde-côtes	4
Conseil de l'UE / Validation de l'accord portant sur les modifications du code des visas.....	5
Parlement européen / Adoption du rapport sur le prochain FAMI et le fond de gestion intégrée des frontières pour 2021-2027	5
Parlement européen / Première projection en sièges des prochaines élections européennes	6
Commission européenne / Publication de fiche pays sur la gouvernance des politiques d'intégration des ressortissants de pays tiers en UE.....	6
Commission européenne / Evaluation de la mise en œuvre de la Directive Qualification (2011/95/UE)	7
Centre de recherche du Parlement européen / Etude d'impact de la refonte de la Directive Retour.....	7
Centre de recherche du Parlement européen / Election du prochain Président de la Commission européenne : Comprendre le système du Spitzenkandidaten	7
Centre de recherche Parlement européen / Fiche sur les risques de traite des êtres humains et l'identification des victimes dans les hotspots	8
Agences et organes de l'UE.....	8
EASO / Asile en UE – Chiffres et tendances de 2018	8
EASO / Publication de rapports sur l'Irak et sur le Nigéria.....	9
EASO / Publication d'un guide sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant.....	9
Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication du bulletin trimestriel sur les droits fondamentaux liés à la migration.....	9
Frontex / Rapport 2018 et évaluation des risques pour 2019	9
Institutions européennes.....	10
Conseil de l'Europe / Redoubler d'efforts pour améliorer la situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques.....	10
Conseil de l'Europe / Garantir les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants en Italie.....	10
Conseil de l'Europe / Publication de deux guides sur la non-discrimination des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, des populations rom, et LGBTI.....	11
GRETA / Nouveau rapport sur l'action contre la traite des êtres humains en Italie	11
Comité européen pour la prévention de la torture / Appel à améliorer la situation des étrangers privés de liberté	11
Conseil de l'Europe / Conférence sur les alternatives à la rétention des migrants.....	12
Conseil de l'Europe et Commission européenne / Guide sur l'intégration des jeunes réfugiés.....	12
Organisations des Nations unies.....	12

HCR et UNICEF / Appel à des mesures urgentes pour mettre fin à l'apatridie des enfants en Europe	12
HCR / En 2018, moins de 5% des besoins mondiaux pour la réinstallation de réfugiés ont été satisfaits ..	13
HCR et OIM / Venezuela : 3,4 millions de personnes ont quitté le pays	13
Organisations de la société civile.....	13
ECPAT Belgique / Formation en ligne sur la traite des êtres humains.....	13
Hungarian Helsinki Committee / Rapport sur la rétention des demandeurs d'asile dans plusieurs Etats membres	14
IRIS / Note d'analyse « Europe, la gestion migratoire »	14
Mixed Migration Centre et Clingendael / Rapport sur les mouvements migratoires vers le Niger et les réponses politiques.....	14
Focus nationaux	14
Royaume Uni / Mobilisation pour étendre la réunification familiale au mineurs réfugiés présents au Royaume-Uni	14
Italie / Nombre record de rejets de demandes d'asile	15
Belgique / Publication de rapports sur les craintes des migrants « en transit » de déposer une demande d'asile	15
Chypre / Le HCR alerte sur la détresse des demandeurs d'asile à Chypre.....	15

Institutions de l'UE

Conseil européen / Sommet UE – Ligue des Etats arabes

Le 24 et 25 février s'est déroulé le Sommet entre l'Union européenne et la Ligue des Etats arabes à Sharm El-Sheikh en Egypte en présence du président du Conseil européen Donald Tusk afin d'échanger sur les enjeux communs entre les deux régions. L'évènement fut l'occasion d'échanger sur les questions migratoires. Les deux parties ont renouvelé leur engagement pour un système international multilatéral basé sur le droit international et le souhait de renforcer leur coopération notamment avec les Nations Unies et l'Union africaine. Parmi les objectifs communs, la gestion des flux migratoire sur la base des principes de La Valette, la protection et soutien des réfugiés en accord avec le droit international, la protection des droits humains, la condamnation de l'intolérance, de la xénophobie et de l'incitation à la haine, le renforcement de la lutte contre la migration irrégulière, le trafic de migrants, et la traite des êtres humains.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.consilium.europa.eu/en/press/press-releases/2019/02/25/sharm-el-sheikh-summit-declaration/>

Analyse de La Fondation Robert Schuman : <https://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0504-la-migration-au-coeur-du-sommet-entre-l-union-europeenne-et-la-ligue-des-etats-arabes>

Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord partiel la mise en place de l'interopérabilité des systèmes d'informations de l'UE en matière de justice et d'affaires intérieures

Le Conseil de l'UE et le Parlement européen sont parvenu à un accord préliminaire sur les deux règlements proposés portant l'établissement d'un cadre pour l'interopérabilité des systèmes d'information de l'UE dans les domaines de la justice et des affaires intérieures. Ces nouvelles règles en matière d'interopérabilité des systèmes d'information doivent renforcer la sécurité, l'efficacité des contrôles aux frontières extérieures et la prévention des migrations illégales. L'interopérabilité mettra en place un portail de recherche européen, un service partagé de mise en correspondance de données biométriques, un répertoire commun des données d'identité, et un détecteur d'identités multiples.

Parmi les bases des données réunies, on compte le système d'entrée/de sortie (EES), le système d'information sur les visas (VIS), le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), EURODAC, le systèmes d'information Schengen (SIS), et le système d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN), ainsi que les autres bases de données sur les documents de voyage.

Les nouveaux règlements ne modifient pas les droits d'accès établis par la base juridique pertinente respective de chacun des systèmes d'information européens. Le portail de recherche européen signalera les données ou les liens qui existent en rapport avec une recherche, mais le système indiquera uniquement à chaque autorité les données pour lesquelles elles disposent déjà d'un droit d'accès en vertu de la législation précédente établissant les différentes bases de données.

La prochaine étape est la soumission de l'accord aux ambassadeurs auprès de l'UE en vue de sa confirmation au nom du Conseil.

Pour en savoir plus

Fiche d'informations du Parlement européen : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/615649/EPRS_BRI\(2018\)615649_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/615649/EPRS_BRI(2018)615649_EN.pdf)

Communiqué : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190204IPR24914/comblent-les-lacunes-en-matiere-d-information-pour-plus-de-securite>

Conseil de l'UE et Parlement européen / Accord provisoire sur les officiers de liaison d'immigration

Le Conseil de l'UE sous présidence roumaine et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire sur un règlement qui vise à améliorer le fonctionnement du réseau européen d'officiers de liaison « immigration » afin de renforcer la coopération et la coordination entre les officiers de liaison déployés dans les pays tiers par les Etats membres ou l'UE.

L'accord prévoit la mise en place d'un comité directeur au niveau de l'UE, de renforcer le rôle des officiers dans la lutte contre le trafic de migrants, notamment dans la collecte d'informations afin d'aider les pays tiers à empêcher les flux migratoires illégaux et de soutenir la gestion de frontières extérieures de l'UE. Les officiers pourront également assister les Etats membres dans la facilitation des retours de ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

Pour en savoir plus

Communiqué du Conseil de l'UE : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/02/18/immigration-liaison-officers-council-presidency-and-european-parliament-reach-provisional-agreement/>

Communiqué de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/home-affairs/news/20190219_migration-commission-welcomes-provisional-agreement-reached-european-network-immigration-liaison-officers_en

Conseil de l'UE et Parlement européen / Adoption respective d'une position sur la création d'un corps permanent de garde-frontières et de garde-côtes

La commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures a adopté son rapport amendant la proposition de règlement de la Commission européenne pour la création d'un corps permanent de garde-frontières et de garde-côtes. Ce nouveau corps de 10 000 agents opérationnels s'intègre dans la révision de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (FRONTEX) qui doit permettre de mieux répondre aux défis migratoires et sécuritaires.

Le nouveau corps pourrait à la demande d'un Etat membre effectuer des missions de contrôle aux frontières, de gestion des migrations ou de retours. Une réserve de réaction rapide serait également prévue pour des interventions d'urgence aux frontières. L'Agence serait également en mesure de soutenir les procédures de retour des Etats membres par un appui pour l'obtention des documents de voyage par exemple. Une meilleure coopération est également prévue entre Frontex et l'Agence de l'UE pour l'asile. La commission a également voté pour la mise en place de garde-fous pour garantir le respect des droits fondamentaux lors des interventions de retour et des activités avec les pays tiers.

Après validation du mandat de négociations par l'assemblée plénière, la commission pourra entamer les discussions avec le Conseil de l'UE qui a également adopté sa position.

Pour en savoir plus

Communiqué du Parlement européen : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190211IPR25771/plus-de-garde-frontieres-et-de-garde-cotes-pour-securiser-les-frontieres-de-l-ue>

Communiqué du Conseil de l'UE : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/02/20/european-border-and-coast-guard-council-agrees-negotiating-position/>

Conseil de l'UE / Validation de l'accord portant sur les modifications du code des visas

Les ambassadeurs auprès de l'UE ont confirmé l'accord informel établi entre le Conseil de l'UE et le Parlement européen validant les modifications du code des visas. Ces nouvelles règles doivent améliorer les conditions pour les voyageurs en règle et de renforcer les outils disponibles pour gérer les migrations irrégulières.

Pour les voyageurs en règle, les procédures seront plus rapides et plus claires, les droits de visa augmenteront pour passer à 80€. Le montant des droits de visa sera réévalué tous les 3 ans.

Le nouveau code de visa inclut également des dispositions pour améliorer la coopération en matière de réadmission des migrants en situation irrégulière. Un nouveau mécanisme sera mis en place en faisant de la politique en matière de visas un levier dans la politique de retour et de réadmission. La Commission pourra évaluer la coopération des pays tiers en matière de réadmission et pourra proposer au Conseil d'adopter une décision d'exécution appliquant des mesures restrictives en matière de visas en cas d'absence de coopération des pays tiers. Le mécanisme prévoit également des mesures incitatives en cas de bonne coopération en matière de réadmission.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse du Conseil de l'UE : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2019/02/20/visa-policy-council-confirms-agreement-on-changes-to-the-visa-code/>

Communiqué de presse de la Commission européenne : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-19-721_fr.htm

Fiche synthèse : https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/european-agenda-migration/20190220_eu-visa-policy_fr.pdf

Parlement européen / Adoption du rapport sur le prochain FAMI et le fond de gestion intégrée des frontières pour 2021-2027

La commission libertés civiles a approuvé le renouvellement du Fonds « Asile, migration et intégration » pour le budget 2021-2027 qui sera augmenté à 9,2 milliards euros, soit une augmentation de 51% par rapport au cadre financier pluriannuel précédent. La commission a également approuvé la création d'un nouveau Fonds pour la gestion intégrée des frontières de 7,1 milliards euros.

Le fonds FAMI doit contribuer à renforcer la politique commune en matière d'asile, développer la migration régulière, lutter contre la migration irrégulière, mais également garantir le partage équitable des responsabilités et la solidarité entre les Etats membres, en particulier pour ceux qui sont les plus touchés par le biais d'une coopération concrète.

Le fonds de gestion intégrée doit construire et renforcer les capacités des Etats membres pour la gestion des frontières et la politique en matière de visas. Les députés ont également ajouté des garde-fous afin que les actions et les mesures financées via l'instrument soient conformes aux obligations de l'UE en matière de droits de l'homme, notamment concernant la non-discrimination et le non-refoulement.

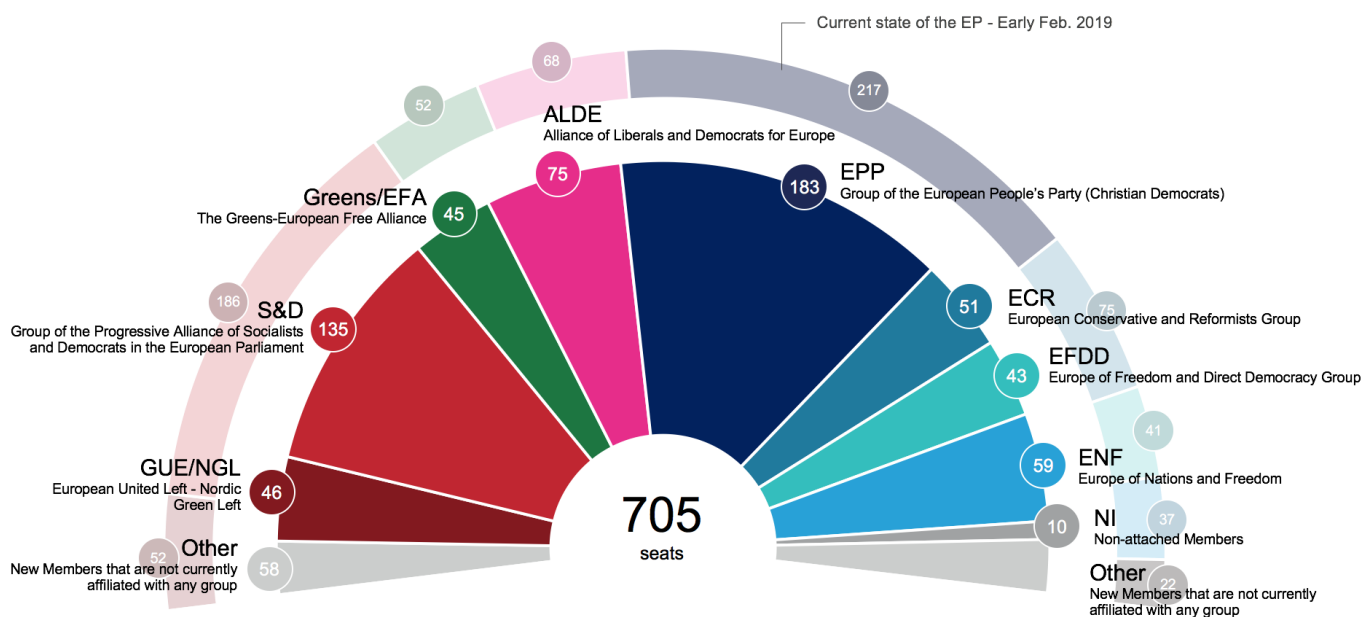
Pour en savoir plus

Communiqué : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190218IPR26999/migration-et-asile-promotion-de-l-integration-et-protection-des-frontieres>

Parlement européen / Première projection en sièges des prochaines élections européennes

Le Parlement européen a publié les premières projections en sièges suite aux prochaines élections européennes sur la base des sondages nationaux. Selon le communiqué, « en projetant les préférences de vote telles qu'exprimées aujourd'hui dans l'UE27 sur la répartition des sièges au Parlement européen après le Brexit, le prochain hémicycle reflèterait un paysage politique plus fragmenté que jamais. »

Ci-dessous la projection de répartition des sièges comparée à l'actuel Parlement européen.



Le rapport détaille les résultats pour chaque parti européen ainsi qu'au niveau national. Le Parlement publiera des projections mises à jour toutes les deux semaines jusqu'à fin avril et chaque semaine en mai, jusqu'à la soirée électorale.

Pour en savoir plus

Communiqué de presse : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190218IPR26703/prochain-parlement-europeen-les-premier-projections-en-sieges>

Rapport : <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/files/be-heard/eurobarometer/2019/political-landscape-developments/en-ee19-national-report-18february-2019.pdf>

Dossier presse : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/elections-press-kit>

Commission européenne / Publication de fiche pays sur la gouvernance des politiques d'intégration des ressortissants de pays tiers en UE

Le portail web européen sur l'intégration a publié des fiches faisant un état des lieux de la gouvernance de l'intégration des migrants dans chaque Etat membre de l'UE.

Pour en savoir plus

Fiche synthèse: <https://ec.europa.eu/migrant-integration/country/governance>

Commission européenne / Evaluation de la mise en œuvre de la Directive Qualification (2011/95/UE)

La Commission européenne a publié son évaluation de l'impact de la Directive Qualification révisée. L'étude révèle une divergence des pratiques au sein des Etats membres dans l'accès aux droits, les taux de protection et les politiques de pays d'origine sûre et pays tiers sûrs.

Pour en savoir plus

Rapport : <http://www.statewatch.org/news/2019/feb/eu-ceas-qualification-directive-application-evaluation-1-19.pdf>

Centre de recherche du Parlement européen / Etude d'impact de la refonte de la Directive Retour

En septembre 2018, la Commission européenne a publié sa proposition de révision de la Directive Retour qui établit des procédures et des standards communs dans les Etats membres lors de l'éloignement des ressortissants tiers en situation irrégulière. La Commission n'a cependant pas accompagné sa proposition d'une étude d'évaluation d'impact. A la demande de la commission libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen en charge de l'étude de la proposition, le centre de recherche du Parlement européen a réalisé cette étude d'impact sur les enjeux sociaux, financiers et sur les droits humains.

Le rapport indique que la proposition de la Commission a des incidences significatives en matière légale, sociale, économique et de défense des droits qui auraient mérité une plus grande considération de la part la Commission en exécutant sa propre étude d'impact. Parmi les points d'inquiétudes, aucune preuve ne semble démontrer que les mesures proposées amélioreront l'efficacité des politiques de retour, mais qu'elles impacteront fortement les droits humains des ressortissants de pays tiers jusqu'à la violation de droits fondamentaux consacrés par la Charte des droits fondamentaux de l'UE (voir page 12-13 du rapport pour une synthèse).

Pour en savoir plus

Rapport : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/631727/EPRS_STU\(2019\)631727_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2019/631727/EPRS_STU(2019)631727_EN.pdf)

Centre de recherche du Parlement européen / Election du prochain Président de la Commission européenne : Comprendre le système du Spitzenkandidaten

La nomination du Président de la Commission européenne était originellement déterminée par les gouvernements nationaux avec une influence limitée du Parlement européen. Cependant, avec l'adoption du Traité de Lisbonne, le Parlement européen renforce sa position dans ce processus. En effet, en votant aux élections européennes, les citoyens européens éliront non seulement les députés européens, mais auront également une influence sur la direction de la Commission européenne. Le système Spitzenkandidaten est une procédure dans laquelle les partis politiques européens nommeront une tête de liste qui sera candidat au poste de Président de la Commission européenne. A l'issue des élections, le parti arrivé en tête pourrait voir son candidat être prioritaire pour recevoir le soutien des eurodéputés pour diriger la Commission. Cependant, ce système n'est pas automatique. Les Etats membres devront proposer un candidat qui pourra être refusé par le Parlement européen. Ce nouveau système qui a opposé le Parlement européen et les gouvernements des Etats membres, continue de faire débat en amont des élections européennes.

Pour en savoir plus :

Rapport : [http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=EPRS_BRI\(2018\)630264](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document.html?reference=EPRS_BRI(2018)630264)

Dossier sur les élections européennes de Tout l'Europe :

https://www.touteurope.eu/recherche/articles/recents.html?tx_atolsolr_solr%5Bfacets%5D%5Bfacet_tags_descriptif%5D%5BfacetName%5D=%22facet_tagsdescriptif%22&tx_atolsolr_solr%5Bfacets%5D%5Bfacet_tag_sdescriptif%5D%5Bvalue%5D%5B1179%5D=%22Elections%20europ%C3%A9ennes%202019%3AAtol%5C%5CAtolTleContenus%5C%5CDomain%5C%5CModel%5C%5CTheme%3A1179%22&tx_atolsolr_solr%5Bfacets%5D%5Bfacet_tagsdescriptif%5D%5Btag%5D=%22outer%22

Centre de recherche Parlement européen / Fiche sur les risques de traite des êtres humains et l'identification des victimes dans les hotspots

Cette fiche analyse la prise en charge des enjeux de traite des êtres humains et des victimes de traite dans le cadre de l'approche hotspot.

Pour en savoir plus

Fiche : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/631734/EPRS_BRI\(2019\)631734_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2019/631734/EPRS_BRI(2019)631734_EN.pdf)

Agences et organes de l'UE

EASO / Asile en UE – Chiffres et tendances de 2018

L'EASO a publié ses chiffres et tendances pour l'année 2018. 634 700 demandes de protection internationale ont été déposées en UE+ ((UE + Norvège et Suisse), soit une baisse de 10% par rapport à 2017, ce qui confirme un retour au niveau de 2014.

La Syrie reste le premier pays d'origine des demandeurs d'asile malgré une baisse de 25% des demandes par rapport à 2017, suivi de l'Afghanistan et de l'Irak. Ces trois pays représentent 26% des demandes en 2018. Dans les 10 premiers pays, on compte la Pakistan, l'Iran, le Nigéria, la Turquie, le Venezuela, l'Albanie, et la Géorgie.

On peut noter une hausse du nombre des demandes d'asile des Géorgiens (+72%), des Turques (+48%) et des Vénézuéliens (+88%) pour la deuxième année consécutive. Les demandes d'asile des Colombiens (+210%), Palestiniens (+61%) et Iraniens (+37%) sont également en hausse en 2018. Les demandes de ressortissants ouest-africains continuent d'être en baisse incluant la Gambie (-62%), le Sénégal (-46%), le Nigéria, la Côte d'Ivoire (-41% chacun), le Mali (-38%), et la Guinée (-26%).

L'EASO relève également que les demandes d'asile de ressortissants de pays exemptés de visa Schengen sont en forte hausse (+30%) par rapport aux années précédentes, représentant 1/5 des demandeurs en 2018. 4% des demandes de protection ont été faites par des mineurs non accompagnés, parmi lesquels on constate une forte représentation des Gambiens et des Vietnamiens.

L'UE+ a émis 593 000 décisions de première instance soit une baisse de 40% par rapport à 2017 mais toujours largement au-dessus du niveau avant la crise. Le taux de protection est en baisse passant de 40% en 2017 à 34% en 2018. Les Syriens, Yéménites et Erythréens ont les taux de protection les plus élevés, à la différence des Géorgiens et des Gambiens qui ont les taux les plus bas.

448 300 demandes de protection sont encore en attente de décision de première instance à la fin de l'année 2018, soit une baisse de 6%.

Pour en savoir plus :

Rapport : <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/EASO-2018-EU-Asylum-Trends-Overview.pdf>

Fiche de synthèse : <https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/2018-EU-Asylum-Trends-Key-Findings.pdf>

Données détaillées EASO : <https://www.easo.europa.eu/asylum-trends-overview-2018>

EASO / Publication de rapports sur l'Irak et sur le Nigéria

L'EASO a publié deux rapports d'informations relatifs à l'Irak, sur les indicateurs socio-économiques (Baghdad, Basrah, Erbil) et sur la mobilité interne. Les rapports ont pour objectif de fournir des informations pertinentes dans la détermination du statut de protection des demandeurs d'asile irakiens et seront utilisés dans le développement d'une note de guidage sur l'Irak.

L'EASO a également publié un rapport sur la situation au Nigeria.

Pour en savoir plus

Rapports Irak : <https://www.easo.europa.eu/news-events/easo-publishes-two-coi-reports-iraq-key-socio-economic-indicators-baghdad-basrah-erbil>

Rapport Nigéria: <https://www.easo.europa.eu/news-events/easo-publishes-country-guidance-nigeria>

EASO / Publication d'un guide sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant

L'EASO a publié un guide pratique sur la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre de la procédure. L'objectif de ce guide est d'aider à l'identification des étapes clés de la mise en œuvre de l'intérêt supérieur de l'enfant et renforcer les garanties procédurales. Ce guide a été développé avec le soutien d'un groupe d'experts de Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Norvège et Roumanie, ainsi que de la Commission européenne, l'Agence de l'UE pour les droits fondamentaux, le HCR et l'UNICEF.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://www.easo.europa.eu/news-events/new-easo-practical-guide-best-interests-child-asylum-procedures>

Agence de l'UE pour les droits fondamentaux (FRA) / Publication du bulletin trimestriel sur les droits fondamentaux liés à la migration

Le FRA a publié son rapport trimestriel sur l'état des droits fondamentaux liés à la migration et l'asile. Le rapport recense les évolutions de la législation en matière migratoire et d'asile et qui impacte les droits des migrants et des demandeurs d'asile.

Pour en savoir plus

Rapport : <https://fra.europa.eu/fr/news/2019/des-lois-plus-strictes-continuent-nuire-aux-migrants-dans-toute-lue>

Frontex / Rapport 2018 et évaluation des risques pour 2019

Frontex publie son rapport pour l'année 2018 indiquant avoir détecté 150 100 traversées irrégulières aux frontières extérieures de l'UE, dont 56 800 sur la route de la Méditerranée occidentale, 23 300 sur la route de la Méditerranée centrale, et 55 900 sur la route de la Méditerranée orientale.

Le rapport indique également que l'agence a commencé à mener ses propres opérations de retour et a mené plusieurs opérations de retour via des vols commerciaux vers près de 50 destinations. Frontex a également étendu son assistance en matière de préparation au retour auprès des Etats membres l'obtention des documents de voyage. Ainsi 13 729 ressortissants de pays tiers ont été retournés par l'Agence contre 14 189 en 2016, 10 698 en 2016 et 3 576 en 2015.

Sur le volet des droits fondamentaux, l'Agence a concentré ses efforts sur le renforcement des capacités des garde-côtes à identifier et référer les mineurs à risque qui franchissent les frontières extérieures. Frontex a publié un guide sur la prévention du trafic de mineurs aux frontières aériennes.

Depuis 2015, l'agence a doublé son nombre d'effectifs passant de 309 à 643 en 2018, et son budget est passé de 143 millions d'euros en 2015 à 320 millions en 2018.

Frontex a également publié son rapport d'analyse de risque pour l'année 2019. Selon le rapport, malgré une baisse du nombre d'arrivées irrégulières à son plus bas niveau depuis 5 années, l'agence estime que la pression migratoire reste relativement élevée aux frontières extérieures de l'UE.

Pour en savoir plus

Rapport 2018: <https://frontex.europa.eu/assets/Publications/briefreport2018/16/>

Rapport analyse des risques 2019 : <https://frontex.europa.eu/media-centre/news-release/frontex-publishes-risk-analysis-for-2019-Dh6Wkf>

Institutions européennes

Conseil de l'Europe / Redoubler d'efforts pour améliorer la situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques

La Commission des migrations alerte sur la situation humanitaire des demandeurs d'asile dans les centres d'accueil et d'identification de Lesbos, Samos et Chios qui reste critique depuis plusieurs années. Les équipements sanitaires sont inadaptés, un grand nombre de personnes sont hébergées dans des tentes ayant accès à une alimentation insuffisante et des services de santé inexistantes. La Commission appelle la Grèce à revoir la pratique consistant à conditionner le transfert de demandeurs d'asile vers la Grèce continentale à une situation de vulnérabilité ou à un état de santé grave. La protection des femmes et des mineurs non accompagnés contre les violences est également un point essentiel. En outre, les autorités turques sont appelés à accroître leurs efforts dans la lutte contre les trafiquants d'êtres humains et les passeurs.

Pour en savoir plus

Communiqué : <http://assembly.coe.int/nw/xml/News/News-View-FR.asp?newsid=7362&lang=1&cat=>

Conseil de l'Europe / Garantir les droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants en Italie

Le Commissaire aux droits humains a publié une lettre adressée au Premier ministre italien où il est demandé au gouvernement italien de clarifier ses mesures pour assurer la continuité des services essentiels pour les demandeurs d'asile et les bénéficiaires d'une protection internationale. Le Commissaire souligné ses inquiétudes sur les conséquences négatives induites par la Loi-Décret sur la protection internationale, l'immigration et la sécurité publique sur les droits humains des demandeurs d'asile, des bénéficiaires d'une protection, en particulier les personnes ayant reçu une protection humanitaire, dans leur accès à un centre d'accueil et aux services essentiels.

Pour en savoir plus

Communiqué : https://www.coe.int/en/web/special-representative-secretary-general-migration-refugees/newsletter-february-2019/-/asset_publisher/cVKOAoroBOtl/content/the-commissioner-calls-on-italy-to-uphold-the-human-rights-of-refugees-asylum-seekers-and-migrants

Conseil de l'Europe / Publication de deux guides sur la non-discrimination des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, des populations rom, et LGBTI

Le Congrès des autorités locales et régionales a publié un guide sur la protection des droits humains par le biais de collecte de données et de bonnes pratiques sur le respect des droits au niveau local et région. Le premier volume de ce guide est dédié au droit à la non-discrimination de plusieurs groupes : les réfugiés, les demandes d'asile et les migrants ; les populations rom et gens du voyage ; et les populations LGBTI.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.coe.int/en/web/congress/human-rights>

GRETA / Nouveau rapport sur l'action contre la traite des êtres humains en Italie

Le GRETA, le Groupe d'Experts du Conseil de l'Europe sur l'action contre la traite des êtres humains, a publié son nouveau rapport sur l'Italie. Selon le rapport, l'Italie a pris des mesures supplémentaires pour lutter contre la traite des êtres humains, mais des lacunes persistent et éveillent certaines inquiétudes. La récente législation sur les demandeurs d'asile les excluant des centres d'accueil est notamment pointée du doigt, augmentant le risque pour les victimes de traite de se retrouver sans assistance. Malgré l'adoption de lignes directrices pour l'identification des victimes de traite parmi les demandeurs d'asile et l'engagement des associations dans ce domaine, le nombre de personnes identifiées et soutenues en tant que victimes de traite reste très bas (environ 1 000).

Pour en savoir plus

Communiqué : https://www.coe.int/en/web/special-representative-secretary-general-migration-refugees/newsletter-february-2019/-/asset_publisher/cVKOAoroBOtl/content/greta-publishes-second-report-on-italy

Comité européen pour la prévention de la torture / Appel à améliorer la situation des étrangers privés de liberté

Le CPT a souligné la nécessité de mettre en place une approche européenne coordonnée pour faire face à l'arrivée massive de ressortissants étrangers en Grèce. Les étrangers privés de libertés par les autorités grecques doivent être traités avec humanité et leur dignité doit être respectée.

Au cours de sa visite, le CPT a reçu un certain nombre d'allégations crédibles selon lesquelles la police aurait infligé des mauvais traitements à des ressortissants étrangers retenus dans la région d'Evros et dans le centre de rétention de Moria sur l'île de Lesbos. Plusieurs allégations crédibles ont également été faites concernant des opérations de refoulement, lors desquelles des étrangers arrivés à la frontière grecque en traversant l'Evros auraient été renvoyés par bateau en Turquie, sur l'autre rive du fleuve.

Le CPT s'est malheureusement vu contraint de recommander une nouvelle fois aux autorités grecques d'augmenter considérablement le nombre de foyers ouverts (ou semi-ouverts) spécialement destinés aux mineurs isolés et de revoir complètement leur politique concernant la rétention des mineurs isolés, que ce soit aux fins d'accueil et d'identification ou « à titre de protection ». Dans leur réponse, les autorités grecques nient que des opérations de refoulement soient menées et soulignent que, à l'issue des enquêtes sur les allégations d'éloignements non officiels et de mauvais traitements par la police, aucune responsabilité disciplinaire de la Police hellénique n'a été établie. En outre, les autorités expliquent que les mauvaises conditions de rétention dans la région d'Évros étaient dues à l'augmentation de la pression migratoire au moment de la visite du CPT.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.coe.int/fr/web/cpt/-/greece-council-of-europe-anti-torture-committee-calls-for-the-situation-of-psychiatric-patients-to-be-improved-while-criticising-once-again-the-poor-t>

Conseil de l'Europe / Conférence sur les alternatives à la rétention des migrants

Le Conseil de l'Europe, la Commission européenne et le Réseau européen sur la migration organisent le 4 avril une conférence sur les alternatives à la rétention des migrants. La conférence vise à soutenir les Etats à mettre en place des alternatives à la rétention et invitera les représentants des autorités nationales, mais aussi les organisations internationales et de la société civile.

Pour en savoir plus

Communiqué : https://www.coe.int/en/web/special-representative-secretary-general-migration-refugees/newsletter-february-2019/-/asset_publisher/cVKOAoroBOtl/content/save-the-date-effective-alternatives-to-the-detention-of-migrants

Conseil de l'Europe et Commission européenne / Guide sur l'intégration des jeunes réfugiés

Le Conseil de l'Europe et la Commission européenne s'associent pour publier ce guide sur l'intégration des jeunes réfugiés nourris de références théoriques, d'expériences de jeunes réfugiés, et de projets. Le rapport aborde de multiples enjeux : la prise en charge du trauma, l'insertion professionnelle, le cas des mineurs non accompagnés, l'éducation, les jeunes apprentis, le capital culturel, le rôle de la jeunesse...

Pour en savoir plus

Communiqué et rapport : <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/between-insecurity-and-hope>

Organisations des Nations unies

HCR et UNICEF / Appel à des mesures urgentes pour mettre fin à l'apatridie des enfants en Europe

Le HCR et l'UNICEF demandent des mesures urgentes pour mettre fin à l'apatridie des enfants en Europe. S'il n'existe aucune statistique précise sur les enfants apatrides, les organisations estiment à plus d'un demi-million de personnes apatrides en Europe. En 2017, environ 2 100 enfants ont été enregistrés comme étant apatrides, ce qui représente une augmentation de quatre fois par rapport à 2010.

Trois groupes d'enfants sont particulièrement concernés :

- Les enfants nés apatrides en Europe. Il s'agit notamment d'enfants qui ne peuvent pas hériter de la nationalité de leurs parents à cause de discriminations fondées sur le genre et des lacunes dans les lois sur la nationalité, et ceux qui sont apatrides car leurs parents le sont.
- Les enfants nés en Europe dont la naissance n'a pas été enregistrée, notamment les enfants qui font partie de minorités vulnérables, telles que les Roms.
- Les enfants originaires de pays qui ont des populations apatrides connues et qui arrivent en Europe en tant que réfugiés et demandeurs d'asile.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2019/02/1036371>

HCR / En 2018, moins de 5% des besoins mondiaux pour la réinstallation de réfugiés ont été satisfaits

Selon les statistiques du HCR, seulement 4,7% des besoins mondiaux en matière de réinstallation de réfugiés ont été satisfaits en 2018, soit 55 692 personnes sur 1,2 million de réfugiés.

La majorité des départs facilités par le HCR vers des pays de réinstallation se sont effectués depuis les principaux pays d'accueil de réfugiés, dont le Liban (9 800), la Turquie (9 000), la Jordanie (5 100) et l'Ouganda (4 000). Sur un total de 81 310 personnes dont la candidature avait été recommandée, la majorité des réfugiés qui avaient besoin d'être réinstallés étaient originaires de Syrie (28 200), de République démocratique du Congo (21 800), d'Érythrée (4 300) et d'Afghanistan (4 000).

Selon les estimations pour 2019, 1,4 million de réfugiés actuellement hébergés dans 65 pays d'accueil à travers le monde auront besoin d'être réinstallés. Parmi eux se trouvent des réfugiés syriens actuellement hébergés dans des pays du Moyen-Orient et en Turquie (43%) ainsi que des réfugiés se trouvant dans des pays d'asile et de transit situés le long de l'itinéraire de la Méditerranée centrale (22%), où les mouvements vers l'Europe génèrent un lourd bilan en termes de pertes en vies humaines.

Le HCR travaille actuellement avec les États et ses partenaires à l'élaboration d'une stratégie triennale concernant la réinstallation et les voies complémentaires d'admission - afin d'accroître le nombre de places de réinstallation, d'encourager davantage de pays à participer aux efforts mondiaux en matière de réinstallation et d'améliorer l'accès des réfugiés aux voies complémentaires d'admission.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://www.unhcr.org/fr/news/briefing/2019/2/5c6bfda4a/2018-5-besoins-mondiaux-reinstallation-refugies-ete-satisfaits.html>

Fiche statistiques 2018: <https://www.unhcr.org/5c594ddf4>

Portail de données HCR réinstallation : <http://rsq.unhcr.org/fr>

HCR et OIM / Venezuela : 3,4 millions de personnes ont quitté le pays

D'après les statistiques des autorités nationales chargées de l'immigration et d'autres sources, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes accueillent environ 2,7 millions de Vénézuéliens, les autres régions du monde hébergeant de leur côté le reste des personnes déracinées. En 2018, environ 5.000 personnes en moyenne quittaient chaque jour le Venezuela en quête de protection ou d'une vie meilleure.

La Colombie est le pays qui compte le plus grand nombre de réfugiés et de migrants du Venezuela, avec plus de 1,1 million de personnes. Elle est suivie du Pérou (506.000), du Chili (288.000), de l'Équateur (221.000), de l'Argentine (130.000) et du Brésil (96.000). Le Mexique ainsi que les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes accueillent également un nombre important de réfugiés et de migrants du Venezuela.

Pour en savoir plus

Communiqué : <https://news.un.org/fr/story/2019/02/1036991>

Organisations de la société civile

ECPAT Belgique / Formation en ligne sur la traite des êtres humains

ECPAT Belgique propose des formations en ligne sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur la traite des enfants. Ces formations sont accessibles à tous.

L'association propose également une formation destinée aux hôtels, aux agences de voyage et de tourisme, aux écoles de tourisme, et aux compagnies aériennes, sur le droit des enfants et le tourisme.

Enfin, ECPAT présente également des formations pour les adolescents (12 à 18 ans), pour les écoles et les centres d'accueil pour les mineurs non accompagnés.

Pour en savoir plus

Formation en ligne : https://ecpat.be/wp-content/uploads/articulate_uploads/ReAct-211/story_flash.html

Site ECPAT: <https://ecpat.be/actions-et-projets/>

Hungarian Helsinki Committee / Rapport sur la rétention des demandeurs d'asile dans plusieurs Etats membres

Le Hungarian Helsinki Committee a publié son rapport sur l'usage accru de la rétention envers les demandeurs d'asile dans plusieurs Etats membres : Bulgarie, Grèce, Hongrie et Italie.

Pour en savoir plus

Rapport : https://www.helsinki.hu/wp-content/uploads/crossing_a_red_line.pdf

IRIS / Note d'analyse « Europe, la gestion migratoire »

L'observatoire des questions humanitaires de l'Institut des relations internationales et stratégiques a publié une note d'analyse sur la gestion migratoire européenne. La note analyse la politique migratoire européenne et l'absence de consensus entre les Etats membres.

Pour en savoir plus

Rapport : <http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2019/02/Obs-huma-EUROPE-LA-GESTION-MIGRATOIRE-f%C3%A9v-2019.pdf>

Mixed Migration Centre et Clingendael / Rapport sur les mouvements migratoires vers le Niger et les réponses politiques

L'Institut néerlandais des relations internationales Clingendael a réalisé une étude sur la base de 3 500 entretiens avec des réfugiés et des migrants en Libye réalisé par le Mixed Migration Centre. Le rapport fait un état des lieux des contextes en Libye, dans le nord du Tchad et du Niger qui impactent les mouvements migratoires régionaux.

Pour en savoir plus

Rapport : <http://www.mixedmigration.org/resource/southbound-mixed-movement-to-niger/>

Focus nationaux

Royaume Uni / Mobilisation pour étendre la réunification familiale au mineurs réfugiés présents au Royaume-Uni

Les règles restrictives actuelles s'appliquent seulement aux réfugiés adultes pour leur conjoint marié ou partenaire civil et pour leurs enfants dépendants de moins de 18 ans. Les enfants réfugiés présents au Royaume Uni n'ont pas le droit être réuni avec leur famille proche. Des associations et plusieurs députés se mobilisent pour faire évoluer ce cadre légal.

Pour en savoir plus

Article : <https://www.theguardian.com/uk-news/2019/feb/04/ministers-urged-to-relax-immigration-rules-on-family-reunions>

Italie / Nombre record de rejets de demandes d'asile

L'Italie a enregistré un nombre record de rejet de demandes d'asile (24 800), soit une augmentation de 25% entre Juin et Septembre 2018 correspondant à la mise en œuvre du décret Salvini sur la politique migratoire. Plus de 7 000 personnes se sont vues refuser la protection humanitaire depuis octobre 2018.

Pour en savoir plus

Article : https://www.theguardian.com/world/2019/feb/14/italy-rejects-record-number-of-asylum-applications?CMP=share_btn_tw

Belgique / Publication de rapports sur les crainte des migrants « en transit » de déposer une demande d'asile

Deux rapports publiés par la Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers (Ciré) et Médecins sans frontières (MSF) mettent en évidence le fait que les migrants dits "en transit" n'osent pas demander l'asile, ni aucune forme de protection en Belgique.

Pour en savoir plus

Article : https://www.rtf.be/info/societe/detail_les-migrants-en-transit-ont-peur-de-demander-une-protection-en-belgique?id=10150817

Rapport MSF : <https://www.msf-azg.be/fr/news/rapport-msf-sur-les-migrants-et-r%C3%A9fugi%C3%A9s-au-hub-humanitaire-%C3%A0-bruxelles-une-fuite-sans-fin>

Rapport CIRE : <https://www.cire.be/migrants-en-transit-en-belgique/>

Chypre / Le HCR alerte sur la détresse des demandeurs d'asile à Chypre

Le HCR alerte sur les conditions de vie de misère absolue dans lesquelles vivent les demandeurs d'asile, dépourvus de mise à l'abri et de protection.

Pour en savoir plus

Article : <https://cyprus-mail.com/2019/02/26/unhcr-highlights- plight-of-asylum-seekers-in-cyprus/>
